

## APPEL A PROJETS

# ACCOMPAGNEMENT DES TOURS - OPERATEURS SUR LA PROMOTION ET COMMERCIALISATION DE LA DESTINATION REUNION - ANNEE 2020

---

**Organisme :** Comité Régional de Tourisme  
**ILE DE LA REUNION TOURISME**  
Immeuble La Balance  
4 rue Jules Thirel, Bâtiment B - 97460 Saint-Paul

[Directeur général : Susan SOBA](#)

[Directrice marketing et communication : Sarah LHERITIER](#)

- ✓ **Contact Europe francophone (France- Suisse romande-Belgique-Luxembourg) :**  
Karine CADET [k.cadet@reunion.fr](mailto:k.cadet@reunion.fr)

**Date limite de dépôt des dossiers : 25 JUIN 2020 à minuit (heure de La Réunion)**

Par mail : [Appelaprojets@reunion.fr](mailto:Appelaprojets@reunion.fr)



## Contexte

L'Île de la Réunion Tourisme (IRT), dans ses missions essentielles de promotion du tourisme et à la suite du contexte lié à la crise sanitaire du corona virus, met en place des mesures incitatives visant à renforcer la dynamisation des ventes, à relancer l'attractivité de la destination et la conversion à travers des ventes vers la destination conformément aux orientations stratégiques de la structure.

## ARTICLE 1 : Objet

---

L'objet du présent appel à projets est d'identifier les tour-opérateurs (TO) – hors OTA- qui bénéficieront d'un accompagnement financier de la part de l'IRT pour des actions de promotion et/ou de communication initiées par le Tour – opérateur afin de permettre un meilleur positionnement produit et répondre à une logique de croissance des ventes sur les produits proposés par le Tour-opérateur sur La Réunion.

## ARTICLE 2 : Mécanisme

---

L'Île de La Réunion Tourisme finance des Tours- opérateurs sélectionnés en réponse à l'appel à projets, pour la cohérence des actions vis-à-vis de la stratégie globale de l'IRT et les objectifs de ventes envisagées par le Tour-opérateur pour l'année 2020.

Les appels à projets seront instruits à partir d'un dossier qui aura été transmis par courrier postal ou à l'adresse mail dédiée suivante : [appelaprojets@reunion.fr](mailto:appelaprojets@reunion.fr)

Un comité de décision de l'IRT examinera les propositions et se prononcera au regard des critères suivants :

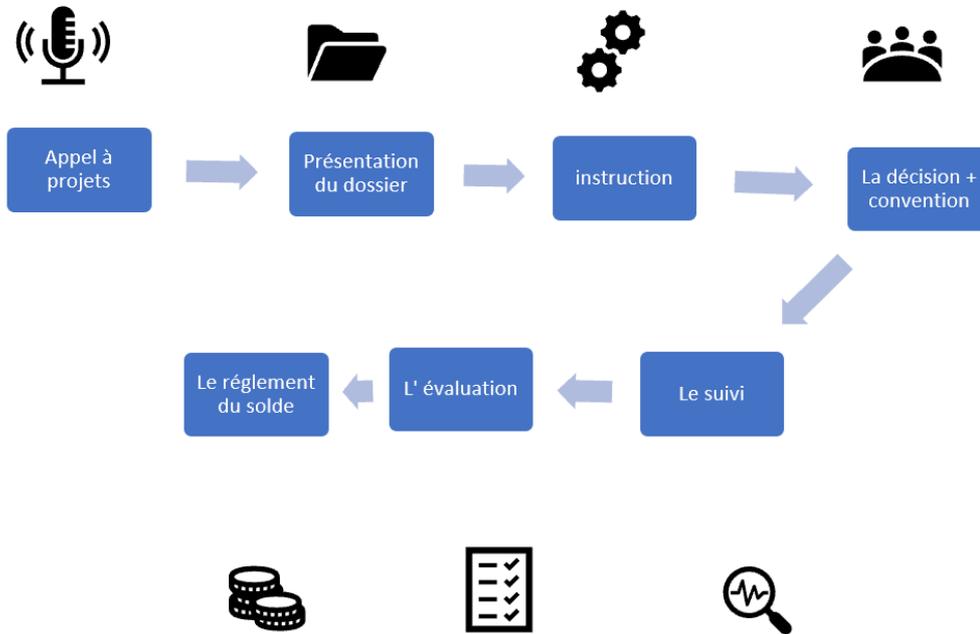
- Cohérence des actions vis-à-vis de la stratégie
- Pertinence des actions aux regards des objectifs de ventes
- Impact budgétaire pour l'IRT

Ces projets seront notés de la façon suivante :

- o A : projet très intéressant, à retenir : 100 points
- o B : projet intéressant pouvant être retenu : 75 points
- o C : sélection à discuter : 50 points
- o D : projet non retenu

Dès que le comité se sera prononcé, une convention sera alors établie entre l'IRT et le Tour-opérateur précisant d'une part les actions définies ensemble et l'apport de l'IRT en termes de contenu. Un acompte de 30% pourra être versé à la signature de la convention sur demande expresse du TO. Le solde sera versé au moment de la validation du bilan annuel sur justificatif des actions menées et du déclaratif final des ventes réalisées par le TO pour La Réunion.

Circuit de financement du projet :



### ARTICLE 3 : Eligibilité

Pour être éligible au dispositif, les caractéristiques cumulatives ci-après doivent être remplies.

- ⇒ **Bénéficiaires** : tour-opérateurs (hors OTA) basé en France hexagonale  
*On entend par tour-opérateur tout organisme chargé d'assembler plusieurs prestations de ses fournisseurs (compagnies aériennes, hôteliers, autocaristes, restaurateurs, guides, etc.) et de les vendre à un prix tout compris, c'est-à-dire un « forfait » ou « package ».*
- ⇒ **Marchés concernés** : France hexagonale
- ⇒ **Période concernée** :  
Les actions de promotion et/ou de communication devront être réalisées avant la fin de l'année 2020.

## **ARTICLE 4 : Formalités préalables**

---

Les opérateurs répondant à l'appel à projets et souhaitant signer une convention avec l'IRT devront produire les documents ci-dessous énoncés et avant la date limite indiquée. Chaque proposition fera l'objet d'une étude approfondie et l'IRT définira selon les critères établis dans l'article 2 ci-dessus ceux qui auront été sélectionnés.

### **4.1 Documents à produire**

Les documents suivants sont à produire impérativement **avant le 25 juin 2020** :

- ✓ Une présentation du projet chiffré et détaillé avec le plan d'actions sur maximum 3 pages
- ✓ le formulaire déclaratif TO mentionnant notamment, les ventes réalisées sur l'année 2019 et le prévisionnel 2020,
- ✓ une copie de l'immatriculation Atout France ou l'équivalent pour les opérateurs étrangers,
- ✓ les attestations de régularité fiscales et sociales,
- ✓ un relevé d'identité bancaire avec le numéro IBAN.

### **4.2 Décision de l'IRT**

Un comité de décision se réunira au sein de l'IRT afin d'étudier les différentes propositions.

Au regard des critères fixés et des propositions reçues, une convention devra être signée entre les deux parties.

L'IRT se réserve le droit de sélectionner, au regard de son budget alloué aux appels à projets, un maximum de 10 tour-opérateurs.

## **ARTICLE 5 : Dépôt des dossiers**

---

Les dossiers d'appel à projets sont à adresser avant le 25 juin 2020 à minuit (heure de La Réunion) aux adresses suivantes :

Par courrier :

Comité Régional de Tourisme  
**ÎLE DE LA RÉUNION TOURISME**  
Immeuble La Balance  
4 rue Jules Thirel, Bâtiment B - 97460 Saint-Paul

Par mail :

[Appelaprojets@reunion.fr](mailto:Appelaprojets@reunion.fr)

PJ :

Annexe I - Note stratégique  
Annexe II - Exemples d'actions  
Annexe III – déclaratif des ventes



## ANNEXE I

### NOTE STRATEGIQUE

La raison d'être de l'IRT est :

- D'augmenter la notoriété de la destination
- De valoriser l'ensemble du patrimoine réunionnais dans sa diversité, dans ce que la destination a de plus intense à offrir et dans l'illustration de son vivre ensemble.

Nos objectifs :

- Attirer de nouveaux entrants
- Conforter la notoriété
- Convertir (faire acheter)

Nos segments de clientèles sur le marché hexagonal sont :

- Nouveaux entrants !
- Aventuriers actifs 25/45 ans
  - ✓ Milenials
  - ✓ CSP+
  - ✓ DINKS
- Familles
- Seniors

Les thèmes prioritaires 2020 sont au nombre de cinq :

- Ecotourisme
- Biodiversité
- Vivre ensemble
- Ressourcement
- Volcanisme



## ANNEXE II

### EXEMPLE D' ACTIONS (liste non exhaustive)

#### **Formations B2B**

- Soutien éductours via votre agence réceptive
- Webinar
- E-learning
- ...

#### **Animation réseaux de distribution**

- Blitz TO dédié à La Réunion dans une région/bassin émetteur défini
- Challenge des ventes
- ...

#### **Communication B2BTOC**

- Campagne média/ Newsletters/ campagne digitale ...
- ...



### ANNEXE III



#### Dynamisation des ventes sur la destination Réunion

#### Etat déclaratif Tour-Opérateur

<i>Structure:</i>				
Dénomination commerciale				
N° SIRET :				
Adresse :				
Pays :				
<i>Responsable légal:</i>				
Nom :				
Fonction :				
Mobile :				
Mail :				
<i>Représentant:</i>				
Nom :				
Fonction :				
Mobile :				
Mail :				
<i>Nombre de packages vendus 2019:</i>		<b>EN SEJOURS REUNION</b>	<b>EN SEJOURS COMBINES</b>	<b>VOLS UNIQUEMENT</b>
<i>Nombre de packages vendus 2020:</i> <i>À compléter en fin d'année</i>				

Je, soussigné(e)....., responsable de (nom du Tour-

Opérateur).....,

atteste sur l'honneur que les données transmises sur ce document et dans les documents joints sont exactes ;  
autorise l'île de La Réunion Tourisme à récupérer les données de ma structure concernant la destination Réunion  
auprès d'organismes tiers (SETO, Forward Keys, ...)

L'île de La Réunion Tourisme s'engage à ne pas diffuser les données transmises par le Tour-Opérateur.

Fait à ....., Le .....

Nom et qualité du signataire + signature	Cachet Tour-Opérateur
--	-----------------------

